



## Campagne d'émission de TITRES PARTICIPATIFS

Mettez votre épargne à composter, elle n'en deviendra que plus riche

Un placement solidaire pour soutenir un projet de bon sens

### Foire aux question (FAQ)

 **Question : Puis je récupérer ma mise avant les 7 ans ?**

Réponse : Normalement non, sauf de manière exceptionnelle, à céder vos titres à une autre personne physique ou morale. Cette opération ne peut se faire qu'en lien avec la coopérative Compost In Situ pour valider le changement de propriété.

 **Question : Si je décède qu'est ce qu'il arrive ?**

Réponse : Comme toutes les autres valeurs mobilières, elles seront transférées à vos héritiers.

 **Question : Quand est-ce que j'aurai mes intérêts?**

Réponse : Tous les ans après approbation des comptes de la coopérative Compost In Situ par l'Assemblée Générale, c'est à dire en milieu d'année suivant la fin de l'exercice comptable qui est le 31/03 de chaque année. Le taux est variable et fonction des résultats de l'entreprise avec une rémunération minimale de 2,4% et maximale de 5%. A ce jour le livret A est à 0,75%.

 **Question : Puis je perdre mon argent ? Y-a t-il des risques ?**

Réponse : Oui si l'entreprise était amenée à être liquidée. Elle existe depuis bientôt 5 ans avec une croissance continue de son activité. Son ratio charges de structure / charges de production est fort (45%) mais doit baisser de façon importante sur les deux prochaines années (objectifs 35 puis 25%).

Les chiffres de l'entreprise en quelques éléments clé :


- le développement du chiffre d'affaire prévisionnel 2018-2019 : 360 k€
- le développement du nombre d'emplois : 4 salariés
- le développement du nombre d'associés : 23 associés dont: 4 associés salariés, 4 associés agriculteurs coopérateurs bénéficiaires, 15 associés fondateurs et partenaires

**Compost In Situ, 7 rue Louis Blériot 44700 Orvault**

 **Question : Serai-je informé de l'état de santé de l'entreprise et comment ?**

Réponse : Tous les ans vous serez conviés à une Assemblée Générale des porteurs de titres qui vous donnera les informations économiques de l'entreprise et le taux de rémunération de vos parts.

Avant la souscription vous pouvez appeler le correspondant de l'opération qui pourra vous donner des éléments sur l'entreprise.

 **Question : Est-ce une bonne affaire ?**

Réponse : Cela dépend de ce que vous cherchez. Il s'agit plutôt de donner du sens à votre épargne, avec un rendement respectable par rapport au coût de l'argent à ce jour et une prise de risque limitée.

 **Question : Pourquoi le ferais-je ?**

Réponse : Je place mon argent dans la coopérative Compost In Situ

- parce que cela permet de soutenir une coopérative locale, qui crée des emplois locaux
- parce qu'elle défend des valeurs dans son fonctionnement: solidarité, participation, démocratie, efficacité, proximité, respect...
- parce que l'objectif de la coopérative est de limiter au maximum les transports des matières organiques, de développer l'esprit de responsabilité environnementale des différents acteurs et habitants du territoire et participer au développement d'une agriculture responsable et respectueuse de l'environnement en développant le compostage de proximité.
- Parce que l'argent qui dort ne sert pas au développement de l'économie locale et de l'emploi.

Vous pouvez vous même faire la promotion de cette opération autour de vous si vous pensez que c'est utile .

 **Question : Quand mon chèque sera-t-il débité ?**

Réponse : le dépôt du chèque sera effectué au début du mois suivant sa réception, les intérêts seront comptabilisés par mois complet sur la première année (jusqu'au 31/03 date de fin exercice comptable)

 **Question : A quoi va servir mon argent ?**

Réponse : La SCIC a plus de 4 ans engagé des investissements matériels et humains importants. Elle a besoin de trésorerie pour le financement de son activité (les créances clients sont en moyenne entre 60 et 90 K€)

 **Question : C'est quoi une SCIC ?**

Réponse : C'est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. La SCIC Compost In Situ est une SARL qui associe obligatoirement autour de son projet des acteurs salariés, des acteurs bénéficiaires (clients, agriculteurs, usagers, fournisseurs, ...) et des contributeurs (associations, collectivités, sociétés, bénévoles, etc.) pour produire des biens ou des services d'intérêt collectif au profit d'un territoire ou d'une filière d'activités.

*Pour plus de renseignements (ou pour souscrire),  
n'hésitez pas à nous contacter au  
**02 40 77 85 21** ou à [contact@compostinsitu.fr](mailto:contact@compostinsitu.fr)*